



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Délégation à la Sécurité Routière

DSR/ERPC/BRF

AVIS DE FORMATION

CONTRÔLE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSSR)

Sessions 2025

Formation à destination des IPCSR

Conformément à l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) sont chargés du contrôle de ces stages.

Objectifs de la formation :

- Savoir contrôler l'application du programme de formation et s'assurer du respect des obligations administratives des centres agréés de sensibilisation à la sécurité routière.
- Savoir renseigner objectivement la grille d'audit qui sera transmise à la hiérarchie.

Programme :

PRE-REQUIS avant la formation : obligation de suivre un stage d'observation de deux jours, en situation réelle, organisé par le service d'affectation du stagiaire.

Dans le cadre de ce stage d'observation, le stagiaire devra retourner à l'INSERR un rapport selon une grille qui lui sera adressée au préalable. Ce rapport devra OBLIGATOIREMENT être retourné par le stagiaire **3 semaines avant le début de la formation – soit pour le mardi 14 octobre 2025 dernier délai.**

- Historique du système permis à points et fonctionnement ; divers publics des stages ; matrice ; matrice GDE (Goals of Driver Education); dérives et dysfonctionnements fréquemment constatés sur le terrain ;
- La réglementation relative à l'agrément CSSR ; le fonctionnement des centres ; l'organisation des stages de sensibilisation à la sécurité routière ; les obligations des organismes de formation et des animateurs ; la notion de contrôle court et contrôle long ;
- Le stage de sensibilisation ; les modes de co-animation des animateurs ; les modules constituant les stages ;
- Le rôle de l'IPCSR en qualité d'auditeur CSSR ; le comportement à adopter (déontologie) ; le contenu du contrôle ; exercices de simulation de l'utilisation de la grille d'audit ; le rapport d'audit ; les prolongements de l'audit (validation par le DPCSR, éventuelles sanctions pour dysfonctionnements).

<u>Durée de la formation</u>	3 jours
<u>Nombre de stagiaires</u>	12 agents maximum
<u>Public cible</u>	IPCSR
<u>Lieu de la formation</u>	INSERR à Nevers (58)
<u>Dates de la session</u>	- du mardi 4 novembre 2025 à 9h00 au jeudi 6 novembre 2025 à 16h30